

EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DU BURUNDI

FIDH, 20 jan 2009 Communiqu  de presse A l'issue du dialogue interactif sur la situation des droits de l'Homme au Burundi qui s'est tenu ce jour entre la d l gation du Burundi et les Etats membres des Nations unies, la coalition des ONG se f licitent que nombre de leurs pr occupations aient  t  reprises et soutenues par les d l gations ayant pris part   l'examen. Les questions portant sur la libert  de r union et d'association, la mise en place d'une Commission nationale ind pendante des droits de l'Homme, l'ind pendance de la justice, les violences et discriminations bas es sur le genre, les arrestations arbitraires, les conditions de d tention, les actes de torture, les droits de l'enfant et la justice transitionnelle ont notamment fait l'objet de questions et de recommandations pr cises adress es au Gouvernement du Burundi.

PANA, 20/01/2009. Nos organisations notent avec satisfaction la disposition du gouvernement burundais   rediscuter certaines questions notamment la criminalisation de l'homosexualit  consid rant que   le texte du code p nal criminalisant l'homosexualit  est encore   l' tat de projet de loi  1, et l'adoption d'une loi sur les successions matrimoniales et les libert s ainsi que la mise en place d'une Commission ind pendante des droits de l'Homme conforme aux principes de Paris  2.2. La mise en place d'une Commission ind pendante a en effet  t  demand e au Conseil des droits de l'Homme dans sa derni re r solution sur le Burundi. Dans cette perspective, la coalition estime que la mise en place d'une telle institution ne sera recevable qu'  la seule condition de sa pleine ind pendance, de son entier respect des Principes de Paris et de la mise en place d'un m canisme de saisine directe par la soci t  civile. La r alisation de ces conditions est d'autant plus importante que cette institution sera l'unique m canisme d' valuation de la situation des droits de l'Homme, et notamment du degr  de mise en  uvre des engagements pris par le gouvernement lors de l'EPU.3. La coalition des ONG qui publie ce communiqu  regrette de surcroit que les r ponses fournies par le Gouvernement burundais n'aient pas permis de pr ciser de fa on concr te quelles mesures seront adopt es   court et moyen terme pour rem dier aux diff rentes violations  voqu es, notamment en mati re de libert  d'expression et de r union, de viols et violences contre les femmes et les enfants, d'ind pendance de la justice, de lutte contre l'impunit  de justice transitionnelle.4. La coalition des ONG appelle fortement le Gouvernement burundais   accepter l'ensemble des recommandations formul es lors de l'adoption du rapport par le groupe de travail ce jeudi 4 d cembre 2008 et   prendre des mesures et engagements concrets pour en assurer le suivi et la mise en  uvre. Elle appelle en outre le Gouvernement   lib rer dans les plus brefs d lais les D fenseurs des droits de l'Homme et opposants arr t s arbitrairement ces derniers mois. Pour la Coalition des ONGs David NAHIMANA Pr sident de la Ligue ITEKA